

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 20 mars 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 13/03/2026.

2. MP Achat rack à palette - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2026-009 du marché "Achat rack à palettes" et le montant estimé qui s'élève à € 10.000,00 hors TVA ou € 12.100,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 3 opérateurs économiques dans le cadre de la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

3. Réparation de la PMF d'Yvoir - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande liée à l'entretien de l'autopompe d'Yvoir à la société Vanascche, Brugsestraat 153 à 8531 Harelbeke, pour le montant de € 15.187,54 hors TVA ou € 18.376,92, 21 TVA comprise.

4. MP Portefeuille d'assurances - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges n° 2026-001 du marché "Portefeuille d'assurances" ainsi que le montant estimé, qui s'élève à € 1.818.181,84 hors TVA ou € 2.200.000,04, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure concurrentielle avec négociation.

5. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

Le Collège de zone décide de prolonger à nouveau de 6 mois le stage du sapeur-pompier volontaire X à partir du 1er mars 2026.

6. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 1er mars 2026.

7. Personnel administratif – Demande interruption de carrière

Le Collège de zone décide d'accorder une interruption de carrière complète à Madame X, agent administratif, pour une durée de 12 mois à partir du 20 avril 2026.

8. Divers

9. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le lundi à partir du 23 mars 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

10. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Monsieur X, agent en prévention, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le mercredi et un jour de travail en bureau satellite à Couvin le lundi à partir du 23 mars 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

11. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Monsieur X, agent en prévention, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un 1 jour de télétravail le vendredi à partir du 23 mars 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

12. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Monsieur X, employé administratif, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le vendredi à partir du 23 mars 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

La Secrétaire de zone,



La Présidente,

